

Numéro 492

Du

8 novembre 2019

au

15 novembre 2019

CNAFAL

19 rue Robert

Schumann

94270

Le Kremlin Bicêtre

09 71 16 59 05

cnafal@cnafal.net

Ce bulletin hebdomadaire ne contient pas les positions du CNAFAL mais des points d'actualité(s) avec des textes pouvant vous être utiles... et il s'agit donc là d'informations brutes non commentées.

Consommation et vie courante

Ondes électromagnétiques :

Dans le cadre des dangers causés par les ondes électromagnétiques, une députée européenne souhaite des solutions simples et rapides, afin d'aider les consommateurs.



- **Surexposition du public aux ondes des téléphones portables : Que fait l'Europe ?**

Chauffage :



Les monoxydes de carbone dégagés par les appareils de chauffage sont particulièrement nocifs. Il est indispensable d'aérer les habitations et de bien entretenir les installations.

- **Les dangers du monoxyde de carbone**

Fiscalité :

La date butoir pour régler sa taxe d'habitation et sa redevance télévision est le 15 novembre prochain. Si le montant excède 300 €, le paiement doit se faire exclusivement en ligne ou par prélèvement.

- **Calendrier fiscal**
- **Je choisis mes modes de paiement**

Courrier postal :

En cas de non distribution du courrier, plusieurs recours sont possibles. Passer par le service Consommateurs de la Poste, s'adresser à la DGCCRF ou bien alerter l'Arcep.



- **Service Consommateurs de La Poste**
- **J'alerte l'Arcep**

Mode de garde :

Les parents dont un enfant bénéficie de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, vont voir leur prestation augmentée de 30%.

- **Décret n° 2019-1103 du 30 octobre 2019**

Bulletin d'informations du CNAFAL

Consommation et vie courante

Aides au logement :

A partir de l'année prochaine les modalités de calcul des aides au logement vont changer : ces prestations seront calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois. Jusqu'à présent ce sont les revenus perçus deux ans avant, qui étaient pris en compte.

- **Evolution des aides aux logements**
- **Du nouveau pour les aides au logement**
- **Les allocations logement**



Enfance

Le harcèlement à l'école est répréhensible, il y a plusieurs recours pour lutter contre ce fléau. Il faut savoir que les auteurs de ces faits de plus de 13 ans, peuvent être sanctionnés à hauteur de 7 500 € et d'une peine de prison d'une durée de 6 à 18 mois.

- **Non au harcèlement**
- **Contactez une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police**
- **Climat scolaire et prévention des violences**

NON AU HARCÈLEMENT

Précarité



Le lancement de la complémentaire santé (fusion de la CMU-C et de l'ACS), a fait l'objet d'une étude du Défenseur des droits, qui estime que cette mesure est discriminatoire pour les personnes vulnérables.

- **Les refus de soins discriminatoires : tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales**

Santé

Le vaccin contre la rougeole est pris en charge à 100% pour les mineurs. Ensuite l'indemnisation est de 65%, ce qui engendre des cas de cette maladie chez de nombreux adultes.

- **Rougeole**
- **Les mesures d'hygiène et la vaccination contre la rougeole**
- **Information rougeole**



Bulletin d'informations du CNAFAL

Exclusion numérique

D'après une étude de l'INSEE, en France, il existe encore des personnes en situation "d'illectronisme" ce qui est fortement préjudiciable pour leur accès aux droits.

➤ Etude



Immigration

Accès aux soins :

Suite à la décision du gouvernement, d'instaurer un délai de carence de 3 mois aux migrants pour bénéficier de la sécurité sociale (PUMa), des associations se mobilisent pour demander le retrait du projet.



➤ Communiqué de presse

Lettre ouverte :

L'enfermement administratif des enfants est fermement fustigé dans une lettre ouverte aux parlementaires.

➤ Lettre ouverte aux députées et députés

NON!

Interdiction :

Suite à la décision de la maire de Calais d'interdire l'accès au centre-ville aux migrants, un communiqué dénonce ouvertement ce projet.

➤ Communiqué

"Le verbe aimer est difficile à conjuguer : son passé n'est pas simple, son présent n'est qu'indicatif, et son futur est toujours conditionnel".

(Jean Cocteau 1889/1963)

Jean Cocteau
★